

répartis dans toute la région afin de repérer et régler les violations aux droits de la personne. En vertu de son mandat en Bosnie-Herzégovine, elle doit aussi soutenir le travail du protecteur des droits de la personne.

Stabilité

Durant le premier semestre de 1996, l'OSCE a mené des négociations sur le contrôle des armements et le renforcement de la confiance qui ont débouché sur l'adoption d'une série de mesures. Il est absolument essentiel que les parties s'y conforment pour que s'établisse un équilibre stable et transparent des forces militaires en Bosnie-Herzégovine. L'OSCE s'en assure en menant des inspections sur place afin de vérifier l'information portant sur les stocks de matériel militaire et en fournissant aux parties concernées des spécialistes qui leur apprennent à faire elles-mêmes les inspections.

Le Traité sur les Forces conventionnelles en Europe

Entré en vigueur en novembre 1992, le *Traité sur les Forces conventionnelles en Europe* est l'un des accords de désarmement les plus ambitieux jamais conclus. Il indique, d'une part, le genre ainsi que le nombre de pièces d'équipement militaire pouvant être utilisés et d'autre part, la puissance de l'effectif des armées conventionnelles sur le territoire de chacun des trente États européens signataires, de l'Atlantique à l'Oural. Le respect du traité est assuré par des inspections et des échanges d'informations.

L'effectif des forces armées et la puissance de l'armement dans l'ensemble de la région ont diminué de manière spectaculaire depuis la mise en oeuvre du traité. La situation actuelle est, en effet, en deçà des limites qu'il fixe, et la nouvelle transparence dans les relations militaires s'est traduite par un accroissement de la prévisibilité et de la confiance en matière de sécurité.

Une conférence d'examen du traité s'est tenue à Vienne en mai 1996. Elle a réaffirmé le rôle fondamental du traité comme pierre angulaire de la sécurité en Europe. Les États signataires se sont engagés à le rendre plus efficace, et se sont dits déterminés à poursuivre le processus de contrôle des armements. Un rapport d'étape sera examiné au Sommet de Lisbonne.

Le volet humain

Dès le lancement du processus d'Helsinki, au début des années 70, les démocraties occidentales ont considéré que le respect des droits de la personne, des libertés fondamentales et de la règle de droit est une condition essentielle à la paix, à la stabilité, au progrès et à la prospérité à long terme dans toute l'Europe.